

Réf: Dossier N° 079900

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIÉTÉ AGRICOLE SANTA MARIA » en abrégé  
« SASMA »

Siège social Adzopé, Bécédi-Brignan, ADZOPE Bécédi-Brignan,  
Lot 1022, Ilot 121

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/04/2022, et enregistrés au CEPICI le 24/05/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIÉTÉ AGRICOLE SANTA MARIA »  
en abrégé « SASMA »

Objet : - Achat, conditionnement, transformation et commercialisation de produits agricoles, Agriculture, Divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Adzopé, Bécédi-Brignan, ADZOPE Bécédi-Brignan, Lot 1022, Ilot 121

Dirigeant(s) : Mme N'SAN KOUSSO MATHILDE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ADZ-22-MO-336 (CHRONO) du 13/06/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°0000/GTCA/RC/2022 du 13/06/2022

